

Les élections législatives en France

Bonjour les amis ! Merci de me rejoindre. Aujourd'hui, nous allons parler de l'élection française qui est la plus importante après l'élection du président de la république. Notre nouveau président a été élu le 8 mai pour cinq ans. Il s'agit d'Emmanuel Macron. Les 11 et 18 juin, les Français vont voter pour élire nos députés lors des élections législatives. Le pouvoir législatif, c'est le pouvoir qui vote les lois. Les lois sont proposées par le gouvernement et le pouvoir législatif qui est détenu par le parlement vote ces lois.

En France, nous avons un système qu'on appelle bicaméral (un système à deux chambres) avec une chambre haute qui est le sénat dans lequel les sénateurs votent des lois. Les sénateurs sont élus par des grands électeurs (les députés, les représentants départementaux, régionaux, etc.) et la chambre basse qui est l'assemblée nationale composée de députés. Les députés sont élus au suffrage universel direct par les citoyens pendant les élections législatives.

Il s'agit d'une élection locale. La France est découpée en 577 morceaux et c'est ce qu'on appelle des circonscriptions législatives. Nous avons un premier tour dans lequel tous les candidats investis s'affrontent, donc, selon votre circonscription, selon votre « morceau de France », votre région de France, vous allez pouvoir choisir entre plusieurs candidats qui, souvent, représentent des partis, les républicains, parti socialiste en marche pour monsieur Macron, etc. Les partis financent les candidatures de différentes personnes. Si un des candidats obtient la majorité absolue lors du premier tour et que cette majorité absolue est supérieure à 25 %, alors il est élu député dès le premier tour. S'il n'y a pas de majorité absolue, alors on prend les candidats qui ont obtenu au moins 12,5 % des voix s'il y en a plusieurs. On peut se retrouver avec deux ou trois candidats qui sont dans ce cas-là pour un deuxième tour. Si ce n'est pas le cas, si nous n'avons pas deux à trois candidats qui ont obtenu 12,5 %, eh bien, le deuxième tour fera s'affronter les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix au premier tour. C'est un petit peu complexe comme système. Et au deuxième tour, on peut avoir deux, trois voire même quatre candidats (mais c'est assez exceptionnel) et celui qui a le plus de voix au deuxième tour est élu député de sa circonscription.

Il est très très important pour un président de la république d'avoir une assemblée nationale qui a les mêmes idées que lui parce que sinon l'assemblée nationale ne votera pas les lois que son gouvernement proposera, donc, il y aura un système de blocage dans le pays. C'est face à cette importance qu'il y a eu une grosse modification du système politique français puisqu'avant, le président de la république était élu pour sept ans – on appelait ça un septennat – et l'assemblée nationale était constituée tous les cinq ans (les députés étaient élus pour cinq ans). Il y avait donc un décalage entre les deux, un décalage de deux ans qui a fait que parfois le président de la république n'avait pas une assemblée nationale

qui représentait les mêmes idées que lui. Un système comme celui-ci, on appelle ça une cohabitation. On en a eu une en 1986 quand la droite a remporté les élections législatives alors que le président de la république était de gauche ; c'était monsieur Mitterrand et il a pris comme premier ministre monsieur Chirac et nous avons eu d'autres cohabitations dans l'histoire.

Ce qu'il y aurait d'encore plus gênant, c'est si on avait une assemblée nationale sans majorité claire, avec un petit peu de droite, un petit peu de gauche, un peu de en marche qui ferait que les votes ne sont pas clairs et nets. C'était un des problèmes de la 4^e république en France – nous sommes maintenant dans la 5^e république qui est censée éviter ce type de problème – mais c'est, à mon sens, le plus gros risque pour notre nouveau président : c'est de ne pas avoir une majorité claire à l'assemblée nationale. Réponse le 18 juin 2017.

Merci d'avoir regardé cette vidéo, les amis !